



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCAJPI_D2024_346

Défense en référé suspension et annulation de l'arrêté municipal en date du 19 septembre 2024 relatif au logement indécemment sis 94 rue d'Anvers à Tourcoing, devant le Tribunal Administratif

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation et de signature de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2024-64 du 3 juin 2024,

Considérant que le 24 octobre 2024, Monsieur Guiseppe PALERMO a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation assorti d'un référé suspension de l'arrêté municipal du 19 septembre 2024 relatif à son logement indécemment sis 94 rue d'Anvers à Tourcoing – instances 2410897 & 11054.

DECIDONS

- de défendre aux actions intentées contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Laurent BIDAULT, du cabinet AARPI NOVLAW Avocats, 53 boulevard de Magenta, 75010 PARIS, titulaire du marché 21-016 ;
- de prendre en charge les frais d'avocat aux forfaits de 1 440 € TTC et 960 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **20 DEC. 2024**

Envoyé en Préfecture le 24/12/2024
Publié sur le site de la Ville le

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint